



LE PRÉFET

Chartres, le 15 Novembre 2016

Le Préfet d'Eure-et-Loir

à

**Mesdames et Messieurs les Maires
d'Eure-et-Loir**

OBJET : Nouvelles modalités de traitement des demandes de cartes nationales d'identité

PJ : Liste des communes équipées de dispositifs de recueil

Le Ministère de l'Intérieur conduit actuellement un ensemble de réformes visant à la simplification des démarches et des procédures pour les usagers du service public. Cette simplification va concerner le traitement des demandes de cartes nationales d'identité (CNI).

A l'heure actuelle, l'ensemble des communes du département reçoivent les demandes de CNI pour leurs administrés et interviennent de la manière suivante :

- accueil des demandeurs en mairie
- pré instruction et contrôle des pièces du dossier
- prise d'une empreinte, préparation du dossier (collage des timbres fiscaux)
- envoi du dossier **papier** en préfecture

La Préfecture assure ensuite l'instruction et la saisie ainsi que l'envoi du CERFA complété à l'imprimerie nationale. La CNI fabriquée est enfin envoyée directement en mairie pour remise à l'usager, après contrôle de l'identité du demandeur.

Dans le cadre de la modernisation des procédures, les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) devront dès le mois de mars 2017, être saisies directement *via* les dispositifs de recueil des passeports (DR) dont sont équipées 18 communes du département d'Eure-et-Loir.

L'utilisation de l'application TES, qui est aujourd'hui utilisée pour le traitement des demandes de passeports, permettra à l'usager d'effectuer sa demande dans n'importe quelle commune équipée.

Les communes non équipées d'un dispositif de recueil se verront déchargées de la tâche d'accueil des demandeurs de CNI.

Les communes qui le souhaitent pourront toutefois offrir de nouveaux services d'aide à la demande de titres à partir d'un équipement informatique standard (ordinateur, internet, scanner) qui permettra une aide à la réalisation de la pré-demande en ligne de CNI ou de passeport.

Des réunions seront organisées dans chaque arrondissement afin de présenter aux élus les modalités de déploiement de cette réforme.

Nicolas UILLET



Liste des communes équipées de dispositifs de recueil des titres

Communes de recueil	Nombre de dispositifs de recueil (DR)
ANET	1
AUNEAU	1
BONNEVAL	1
BREZOLLES	1
CHATEAUNEUF en THYMERAIS	1
CLOYES	1
CHARTRES	4*
CHATEAUDUN	1
COURVILLE s/ EURE	1
DREUX	3*
ILLIERS-COMBRAY	1
LA LOUPE	1
LUCÉ	1
MAINTENON	1
NOGENT LE ROI	1
NOGENT LE ROTROU	1
VERNOUILLET	2*
LES VILLAGES VOVÉENS	1
	21

* Communes bénéficiant d'un dispositif de recueil supplémentaire dans le cadre du déploiement du traitement des demandes de cartes nationales d'identité.